



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE MARDI 2 AVRIL 2024 À 18H30.**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité d'Ormstown a lieu **le mardi 2 avril 2024, à 18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Mme Christine McAleer, déclare la séance ouverte à 18h30.

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer

Conseiller 1 :

Conseiller 2 :

Conseiller 3 :

Conseiller 4 : Éric Bourdeau

Conseiller 5 : Valérie Taillefer

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Thomas Vandor

Jacques Guilbault

Stephen Ovans

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; la Directrice générale par intérim et greffière, Madame Francine Crête, est également présente.

Tous les membres du Conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus, le tout dans le délai prescrit par le Code municipal du Québec.

24-04-096

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamps**

APPUYÉ par le conseiller **Éric Bourdeau**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Confirmation des présences**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 39-2024 sur la tarification des services municipaux**
5. **Période de questions ouverte au public**
6. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

24-04-097

4. AVIS DE MOTION ET DEPOT DU REGLEMENT NO. 39-2024 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX.

Avis de motion est donné par le conseiller **Éric Bourdeau** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 39-2024 sur la tarification des services municipaux.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).**

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent au micro, de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions doivent porter uniquement sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée.

24-04-098

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par la conseillère **Valérie Taillefer**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 18h31.

ADOPTÉE

Christine McAleer
Mairesse

Francine Crête, Directrice générale par
intérim et Greffière